

## **Le Togo signe un accord de protection des investissements avec l'Union économique Belgo-luxembourgeoise**

**Le Togo et l'Union économique Belgo- luxembourgeoise ont signé samedi un accord d'encouragement et de protection réciproque des investissements. [6/7/2009]**

Les documents de cet accord ont été signés par le ministre togolais des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale, Koffi Esaw, et l'ambassadeur de la Belgique au Togo, Michel Devez.

L'accord a pour objectif de renforcer la coopération économique entre le Togo et l'Union économique Belgo-luxembourgeoise, et de protéger les investissements réalisés par les investisseurs des deux parties.

Il est attendu pour également stimuler le flux des investissements et des initiatives privées en matière d'affaires, en vue de promouvoir la prospérité économique des deux parties.

"Il revient à nos Etats de créer un environnement propice aux affaires à travers la mise en place d'un cadre juridique fiable, capable de stimuler la croissance", a indiqué M. Esaw.

Il a relevé que l'accord est une manifestation de volonté du Togo et de l'Union économique Belgo-luxembourgeoise de renforcer leur coopération économique à travers des "investissements plus efficaces et mutuellement bénéfiques".

<http://icilome.com/nouvelles/news.asp?id=19&idnews=12166>